

Grand Débat National

Grand Débat National

Suite à la proposition émanant du Gouvernement courant décembre 2018, la Ville de Leers a mis en place un dispositif qui vous permettait de déposer vos doléances par le biais de fiches individuelles et ce jusqu'au 15 janvier 2019. Depuis cette date, il ne vous est donc plus possible de transmettre vos demandes grâce à ce procédé mais vous pouvez participer au

Grand Débat National qui se tiendra

jusqu'au 15 mars 2019 et dont les modalités sont précisées sur les sites

Gouvernement.fr et

granddebat.fr



[Citoyenneté](#)

Non
Non

Non
Non

Non

Oui
Non